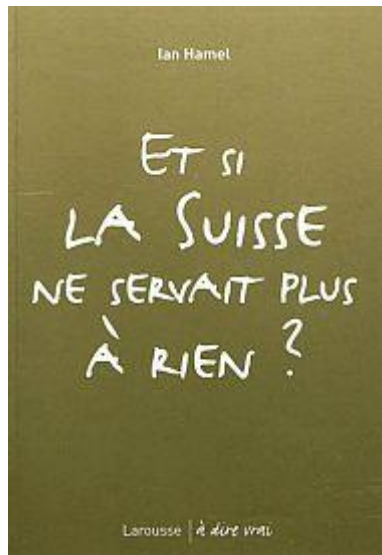


Manouk Borzakian

22 avril 2010

## Et si la Suisse ne servait plus à rien ? (I. Hamel)

Ian Hamel, [Et si la Suisse ne servait plus à rien ?](#), Larousse, 160 p.



« Et si... ? » La question rhétorique permet au livre de Ian Hamel de trouver harmonieusement sa place dans la collection de Jacques Marseille « À dire vrai ». Celle-ci cultive un savant mélange de provocation et de théâtralité, à travers des titres plus ou moins racoleurs comme *Faut-il abandonner la Corse ?* ou *La France doit-elle annexer la Wallonie ?* Souvent, poser la question revient à y répondre, même si les choses semblent un peu plus compliquées dans le cas présent. Car le titre soulève deux problèmes. D'une part, que signifie donc « servir à quelque chose » lorsqu'il est question d'un pays ? Y aurait-il des pays indispensables et d'autres superflus, avec entre les deux divers degrés d'utilité ? Par ailleurs, qui serait alors qualifié pour estimer ce degré, voire en décider ? Partant, le statut de « pays utile » pourrait-il se perdre, comme le suggère le titre ?

Pour répondre, au moins indirectement, à ces questions, Ian Hamel commence par déconstruire quelques mythes fondateurs de l'identité helvète. Ainsi de Guillaume Tell, dont l'histoire - l'arbalète, la pomme, souvenez-vous - ne serait qu'une fable inspirée d'une légende nordique. Ainsi également du pacte de solidarité face à la puissance autrichienne, signé en 1291 par les représentants des cantons d'Uri, Schwyz et Unterwald. Ce serment, présenté aujourd'hui comme l'acte de naissance de la Confédération, ne serait en réalité qu'un accord parmi d'autres entre des aristocrates soucieux d'asseoir leur pouvoir.

Cette entrée en matière, de même que certains des chapitres suivants, souffrent d'un défaut majeur, sans doute en partie lié au format trop court, qui ne laisse pas le temps à l'auteur d'étayer ses propos et laisse le lecteur perplexe, ou au mieux frustré. Ce défaut tient à la rareté, dans certains cas l'absence pure et simple d'éléments de comparaison avec d'autres pays. En effet, la Suisse ne détient certainement pas le monopole d'un travail de reconstruction de son identité et de sa raison d'être. Avant de conclure que la Suisse ne doit son existence qu'au fait

d'avoir été « inventée par ses puissants voisins », il y a un donc un pas que l'auteur franchit sans doute un peu vite. De même, lorsqu'il dénonce la main-basse des banquiers sur une partie de la presse helvétique - et par conséquent leur droit de regard sur la ligne éditoriale de plusieurs grands quotidiens généralistes - il semble oublier que, dans le reste du monde aussi, la presse rend des comptes à des actionnaires.

Le lecteur n'en est pas moins saisi par certains passages du réquisitoire. D'aucuns sont relativement connus du plus grand nombre. C'est le cas de la fausse neutralité helvète face à l'Allemagne nazie, vers laquelle elle exporte son matériel militaire durant la Seconde Guerre mondiale. C'est également le cas du scandale des fonds juifs, autrement dit des « avoirs en déshérence », qui aboutit en 1998 au versement par la Suisse d'1,2 milliards de francs d'indemnisation aux victimes du nazisme. Le tout sur fond de secret bancaire élevé au rang de religion d'État, et agrémenté du rôle de premier plan joué par la banque UBS dans la crise des *subprimes*.

D'autres points sont moins connus, tel le succès des ports francs suisses, dans lesquels les trafiquants d'art louent des locaux hors douane pour y entreposer des trésors archéologiques - mais aussi des diamants, des toiles de maîtres ou encore des voitures de collection - sortis clandestinement de leur pays d'origine. Pourquoi en Suisse ? Parce que le pays s'est abstenu de signer, en 1970, une convention de l'Unesco allongeant de cinq à trente ans le délai pour réclamer une œuvre volée. On apprend ainsi que, non contente d'être le havre de paix d'un demi-million de contribuables français, la Confédération sert également de repaire aux trafiquants en tous genres.

L'auteur accumule les pièces à conviction, mêlant les enquêtes de terrain à une riche documentation. Dans le même temps, et c'est l'aspect le plus intéressant du livre, se pose en filigrane la question des origines de cette réussite - aujourd'hui menacée, d'où le titre - d'un pays *a priori* mal loti - faible surface cultivable, pauvreté des ressources naturelles... Premier élément de réponse, une situation de rêve : dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les trois cantons évoqués plus haut contrôlent le passage du massif du Saint-Gothard. Aucune des grandes puissances de l'époque ne parvenant à mettre la main sur ce passage, chacune va se satisfaire de son contrôle par une « minuscule société rurale alpine ». Cette bienheureuse neutralité est confirmée par le Congrès de Vienne en 1814. Le contexte de la Guerre froide achèvera d'assurer à la Suisse ce confortable statut.

Le raisonnement est poussé plus loin - trop loin ? -, *via* l'idée que, cerise sur le gâteau, les banquiers suisses ne seraient même pas compétents, du moins pas autant que leurs concurrents anglais et luxembourgeois. Autrement formulé, la Suisse ne devrait à peu près rien aux Suisses, sinon à leur capacité à avoir su profiter d'une rente de situation. Sur ce point, on aimerait connaître l'avis d'un Paul Krugman, pourfendeur des théories néo-ricardiennes des avantages comparatifs. Il aurait sans doute bien des choses à rétorquer à l'analyse de Ian Hamel, pour qui la situation géographique favorable de la Suisse, liée à un contexte historique tout aussi favorable, semble suffire à expliquer sa réussite... Réussite aujourd'hui remise en cause, si l'on en croit la conclusion, non seulement par l'évolution du contexte politique, mais aussi par la révolution des transports et des moyens de communication, qui a rapproché de la demande occidentale des concurrents comme Singapour, autre centre mondial du trafic d'œuvres d'art.

Les décennies à venir confirmeront ou non cette idée que la Suisse, privée de ses avantages, aurait de fait perdu toute *utilité* aux yeux de ses voisins désormais désireux, entre autres,

d'afficher une posture plus scrupuleuse sur la question de la justice fiscale. Et que, par conséquent, son avenir est tout aussi inquiétant que son passé fut radieux. D'ici là, ce petit livre présente l'intérêt de stimuler son lecteur, grâce à un dosage habile entre les formules choc, parfois outrancières, et un travail d'investigation solide et convaincant.

Manouk Borzakian

© Les Cafés Géographiques - [cafe-geo.net](http://cafe-geo.net)